



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 14  
présents 12  
votants 12

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf  
le : 7 Juillet

le Conseil municipal de la commune de TARGON  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. LURO Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 Juillet 1989

OBJET :

Adoption projet

Incorporation dans  
le réseau public

communal de la voirie  
privée du Bois de Chartres

PRÉSENTS : MM. LURO - ESCHBACH - HOT - LAPEYRONNIE - MAZEAU -  
Mme VENIER - Mle BOURBON - MM LAZARE - OUZEAU - Mme LUCATS -  
Mle FAURE

Monsieur le Maire expose au Conseil

Municipal le compte rendu de l'enquête pour l'incorporation  
dans le réseau public communal de la voirie privée du Bois  
de Chartres qui présente deux réclamations. Après étude de  
ces réclamations, le Conseil Municipal considérant que ces  
réclamations ne sont pas directement liées au sujet,  
adopte définitivement le projet d'incorporation dans le  
réseau communal de la voirie privée du Bois de Chartres.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

RECU LE

21. JUL. 1989

SOUS PREFECTURE  
DE LANGON Gde

mois et an ci dessus

Fait et délibéré en Mairie les jour,

TARGON, le 13 Juillet 1989

Le Maire,

